



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 51756

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 33, I, 3°, de ladite loi, concernant l'inscription des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 33, I, 3°, de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit que « les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [EPCSCP] ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret ». Le projet de décret qui modifie le code de l'éducation, en introduisant les modalités d'inscription des étudiants des CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sera soumis à une prochaine séance du conseil supérieur de l'éducation et du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. En fonction de l'ordre du jour de ces instances, le projet sera étudié dans leurs séances d'avril ou mai 2014 et publié à la suite. Par ailleurs, un modèle de convention de partenariat entre un lycée comportant au moins une CPGE et un EPSCP, ainsi qu'un guide pour renseigner cette convention sont sur le point d'être adressés à l'ensemble des recteurs et des responsables d'EPSCP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51756

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2252

Réponse publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3727